



Cdd sur poste vacant : aide soignant

Par **Uwe Von B**, le **08/06/2009 à 23:01**

Bonjour,

Je suis actuellement aide soignant en CDD dans un hopital public où j'effectue des remplacements depuis 8 mois. Je remplace actuellement une collègue, elle-même en CDD, alors que le poste est vacant. Au premier juillet prochain, le contrat de ma collègue ne sera pas reconduit et je dois prendre sa place. J'ai déjà signé un CDD jusqu'au 31 août pour ce poste.

Je serai donc en CDD sur un poste vacant. Cette situation m'embête beaucoup. Je sais qu'il est illégal d'employer quelqu'un en CDD sur un poste vacant. Je sais aussi que c'est la norme dans la fonction publique hospitalière et que l'on n'y peut pas grand chose.

Mes questions sont les suivantes :

- Ai-je un moyen de contraindre mon employeur à régulariser ma situation ?
- Puis-ce qu'il est théoriquement interdit d'employer quelqu'un en CDD sur un poste vacant, qu'en est-t-il de la validité de mon contrat ?
- Ai-je le droit, par exemple, de le rompre sous prétexte qu'il n'est pas fait dans les règles ?
- Et si oui, dans quelles conditions ?

Merci beaucoup de votre aide.